L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE, 7 JANVIER 1894.

PETITES ANNONCES

LEÇONS FRANÇAISES, pour les Français. S'adresser à l'Ecole du jour et du soir de MM. Carou et Hardy, 83 rue Dauphine.
7 janv—2f

QUICONQUE désire voir changer un de ses vœux sans l'aide des chances de bonne aventure et des voodoos peut s'adresser à Mme Geneviève, rue d'Ursulines, entre Villere et la rue Miséricorde, 2e district, dans le voisinage de l'église St-Roch.
7 janv—1f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, objets en bronze et objets d'art, etc., trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 1203 rue de Chartres. Lewis & Bernard.
2 juil—1y

A LOUER

UNE bonne d'enfant (de confiance), bien recommandée. S'adresser, 706 avenue St-Charles.
7 janv—2f.

DEMANDES.

UNE bonne cuisinière, parlant le français. No 180 rue Calliope.
7 jan—3f

DEMANDE—Une Française bonne d'enfant, bien recommandée. S'adresser No 5 Nord Romparts.
6 jan—2f

DEMANDES D'EMPLOI.

FRANÇAIS, 32 ans, bonne éducation, ayant subi des revers, sollicite emploi ou travail quelconque. S'adresser par lettre à Eugène S. Bureau du journal.
31 déc—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert Mankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,722.—Division E.—Avis est par le présent donné aux héritiers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui suivront la présente notification, les raisons pourquoi le compte de gestion, les rapports et le projet d'homologation dudit compte ne seront pas homologués, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de William Brandt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41248.—Division C.—Attendu que Louis Roch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu William Brandt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi les fonds distribués conformément au dit compte ne seront pas homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 30,938.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Smith, administratrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier
3 janv—3 7 12

Succession de Lise Chalaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,246.—Division C.—Attendu que Stephen Chalaron a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Lise Chalaron, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi l'exécuteur testamentaire ne sera pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—29—janv 3 9.

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,146.—Division C.—Attendu que Mary M. Nash a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—29 janv 7

Succession de Louis Valentine Dauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,191.—Division C.—Attendu que Mme Albertine Reading, veuve de Louis Valentine Dauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Valentine Dauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 janv—4 9 13

Succession de Yorick H. Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,145.—Division C.—Attendu que Mary Jane Campbell, "née Blanche" a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Yorick H. Campbell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 jan—4 9 13

Succession de Mme Céline Grandgenard, veuve de Gaston Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,057.—Division C.—Attendu que M. H. McCord a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Céline Grandgenard, veuve de Gaston Barq, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 jan—6 10 14

Succession de Louis Valentine Dauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,191.—Division C.—Attendu que Mme Albertine Reading, veuve de Louis Valentine Dauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Valentine Dauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Eugène Dubuclet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,230.—Division C.—Attendu que Placide Lassalas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hortense Dubuclet, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Matthew John Omond et Jane Stubbing, en communauté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,189.—Division E.—Attendu que Matthew John Omond Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Matthew John Omond et Jane Stubbing, tous deux décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 janv—5 9 14

Succession de Louis Valentine Dauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,191.—Division C.—Attendu que Mme Albertine Reading, veuve de Louis Valentine Dauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Valentine Dauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 janv—6 10 14

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 30,938.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Smith, administratrice testamentaire de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 déc—31, janv. 4 9

Succession de George E. Prochaska.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 41,138.—Division B—Attendu que Mary Regina Prochaska a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George B. Prochaska décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29déc—29—janv 3 9.

Succession de James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 41,146.—Division C.—Attendu que Mary M. Nash a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Nash, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir à réclamer dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seront pas faites droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
29 déc—29 janv 7

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,137.—Division E.—John Harry ve ses créanciers—Ordre de Court—Que la session de bienvenue pétitionnaire soit déclarée insolvable et que ses biens soient vendus par autorité de son chancellement et qu'il soit ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée de temps pardevant le greffier de cette Cour, notaire public, en cette ville, le MERCREDI, 17 dans le mois de janvier 1894 à 12 heures A. M., dans le but de faire élire par les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et tuteur par les dites parties ou leurs agents pour les dites assemblée, et que défaut qui pourraient être procédures judiciaires dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1893.
Signé: GEO. E. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RAMELIN, Deputy-Greffier.
29 déc—31 an 17 jan

CHARTE
DE LA
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.
Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et se sont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances contenuelles des Marchands de la Nile-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarant par les présentes de leur libre et volontaire volonté se constituer en corporation et un corps politique au droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, en-voir:
ARTICLE I.
Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nile-Orléans, Etat de la Louisiane. Les affaires générales de cette corporation seront réglées par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, choisis de temps en temps parmi les actionnaires, lequel Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-quatorze, par les actionnaires, qui auront lieu ou le bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable donné par un journal quotidien de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote qu'elle donnera elle-même ou personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela sera possible, après avis de 10 jours préalable ment publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année financière finira le 31 décembre de chaque année.
A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président, de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.
ARTICLE VI.
Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou révoqué, et cette corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentée à cette réunion.
Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité des actions sur tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera donné par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.
ARTICLE VII.
Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur ses actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette corporation illégale, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.
ARTICLE VIII.
Lorsque cette corporation sera dissoute, ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en charge jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs desdits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir ces dites vacances.
ARTICLE IX.
Les personnes ci-après nommées constituent le premier Conseil de Direction qui servira pour le premier terme jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et aient accepté, à savoir: Joseph A. Chalaron, A. Duplas, Paul Capdeville, Aristide Hopkins, Jayme Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James B. Zacharie, W. H. Hodinger, avec ledit Paul Capdeville comme président.
Fait et passé dans mon bureau en ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et les dates ci-dessus, en présence de MM. James Gayol et Hollis A. Debaucr, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que les lures et fait et dressé faites.
(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres
J. AS. GUYOL
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PRÉOT, Notaire Public.
Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes une fiche d'inscription stadit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, et ce, dans mes registres ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques
Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par cect que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives publiques de mon actes notariés.
En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11ème jour de janvier A. D. 1893.
(SCEAU)
GEORGE C. PREOT,
Notaire Public
15 janv—3 m 30

Scientific American
Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 Broadway, New York.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

The St-Louis Refrigerator and Wooden Gutter Co. vs Lacascio & Martiny.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans — No 25,432. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt sur la rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 16 janvier 1894, à midi, de la propriété décrite ci-après à savoir:

Toute, une presse à [illegible] à imprimer inditvise de Henry Martiny dans l'actif, le fonds, la propriété, les droits et crédits de la raison Martiny & Co. faisant des affaires au No 49 rue Old Ramparts en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON
6 jan—6 9 13 Constable.

August Wolter Jr. vs. M. Hernandes.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle Orléans — No 18,982. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Mora, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 152 rue Royale, coin Bienville, le MARDI, 16me jour de janvier 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 janv—4 11 18

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au plus offrant et dernier enchérisseur du Shérif de l'intérêt dans une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Macet Robin, (la rue à l'arrière étant Magazine).

Comprenant le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse d'Entre-sol de la Cour de District, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Les onze-douzièmes indivise de la propriété décrite ci-après, étant les parties de ladite:

Mme Ann Maddox, veuve par le premier mariage de Mr. Hodgson, et par second mariage de Charles McConnell—et de ces deux fils, William Michael Mortimer Hemon et Robert Morgan Ermon.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Hôtel borné par la rue Camp, Magazine, Soulat et Duffin, désigné par le No 2, sur un plan fait par H. W. Reynolds, ingénieur civil, en date du 11 juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 14 juillet 1891, et mesurant quarante pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et appartenances et dépendances quelconques y appartenant.

Un autre lot de terre situé dans le dit Hôtel borné par les rues Soulat, Duffin, Camp et Chestnut et Alix; le dit terrain ou portion de terrain formant le coin des rues Chestnut et Soulat, et la dite rue Soulat mesurant quatre pieds six pouces de façade sur Chestnut, sur cent trente huit pieds six pouces de sept côtés, le dit terrain ou portion de terrain ayant été acquis par Mme Peter Hettrick Grymes, étant une portion du terrain No 1 et la portion adjacente au terrain No 2 du carré No 4 du plan fait par H. Pilié, veyer, en date du 18 septembre 1846.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—3 7 jan 5 12 19 26 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. J. Ascmard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,569.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Entre-sol de la Cour de District, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Common, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Deuxième District, dans les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné par le No 3, sur un plan dressé par E. Bayhi, arpenteur, en date du 28 décembre 1883, dont le dit plan de 3 est annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, au pied américain, trente pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de cent vingt-un pieds deux pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 janv—3 8 12 15

Assurances et Banques.

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands.—No 104 rue du Canal—Nlle-Orléans, 27 décembre 1893 —Conformément à l'article 5 de la charte, l'élection annuelle des Directeurs aura lieu aux bureaux de cette compagnie, MARDI, 9 janvier 1894, entre 11 heures et 2 heures.

J. MONTREUIL,
Secrétaire.
5 janv—4 au 9

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands.—104 rue du Canal.—A une assemblée du Conseil de Direction qui a eu lieu le 30 décembre, un dividende de 4 POUR CENT a été déclaré sur les profits des 6 derniers mois, payable sur demande à partir du 10 janvier 1894.

J. MONTREUIL,
Secrétaire.
5 janv—3f

Hibernia National Bank. — Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1893.— Un dividende de cinq pour cent, libre de toutes taxes, sera payé par la Board, à partir du 5 janvier 1894.

CHAS. PALFREY,
Caissier.
2jan—7f

Banque des Citoyens de la Louisiane. —Nlle-Orléans, 1er janvier 1894.— L'élection annuelle de sept Directeurs de cette Banque, pour servir pendant l'année courante, sera tenue au local de la Banque, LUNDI, 5 février 1894, de midi à 2 heures de l'après-midi.

A. A. LELONG,
3jan—f Caissier.

New Orleans Co-operative Banking Association.—Conformément à l'article 7 de a charte l'élection annuelle pour les administrateurs de cette Banque aura lieu à la banque le troisième lundi de janvier 1894, entre les heures 10 A. M. à 1 P. M.

W. P. WALL,
23 déc au 15 janv Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1893.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque aura lieu au local de la Banque, 123 rue Commune, le troisième mardi, 16me jour de janvier 1894, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,
16 déc- au 16 janv Caissier.

Banque Nationale Hibernia de la Nlle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1893.—AVIS.—L'élection de directeurs de cette banque pour servir pendant l'année prochaine aura lieu à la banque le MARDI, 9 janvier 1894, de midi à 2 heures P. M.

JAS J. TARLETON,
12 déc—à date Caissier.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1893. — L'élection annuelle pour Directeurs de cette banque, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la banque, le MARDI 9 janvier 1894, de 10 h. A. M. à 2 h. P. M.

J. L. BERCIER, Caissier.
12 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Ménage, Miroirs, Montre et Chaine en or, Diamant, Boucles d'Oreilles,

Piano et Tabourets, Armoires à Glaces, Jolie paire de Vases Porcelaine de Sèvres, Tapis-Eogs, Rideaux de Dentelle, Réfrigérateur, Stove à Gazoline, Vaisselier, Faience, Verrerie, Beaux Lustres, etc.

A L'ENCAN.

Succession de Virginie Bernd, veuve d'Albert Caillier.

No 39,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Vente en Partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur. Bureau No 66 rue de la Commune.—VENDREDI, 19 janvier 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux No 4192 rue Colombus entre Broad et White, dans le troisième district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 décembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan public des meubles de ménage et effets mobiliers de la maison de défunt, No 4192 rue Colombus entre Broad et White, comprenant: meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, tapis, rugs, bibelots, etc., le tout selon un inventaire enregistré à cour.

Condition de la vente—Comptant sur livraison.

3 jan—3 7 14 17 18 19

PAR E. CURTIS, & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Amelia Bayne,

FEMME DU DR. STANHOPE JONES.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION C—No 38,867.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. l'Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 3 janvier 1894 et à moi adressé le procédarai à la vente, le MARDI, 16 JANVIER 1894, à 11 heures A. M., au No 201 RUE DU CANAL, en cette ville, de la propriété mobilière, comme suit, à savoir:

UN LOT DE MEUBLES DE MAISON.
UN LOT DE BRIC-A-BRAC.
UN PIANO DROIT DE PLEYEL.

D'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
5jan—5 7 14 à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

DEUXIEME DISTRICT.

Magasin et Résidence, Coin Bienville et Franklin.

Succession de Nicholas Lipscimann.

No 40,705.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

MERCREDI, 17 JANVIER.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet. MERCREDI, 17 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre dans la succession de John Nelson de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 novembre 1893 et dans la succession de Mme Wilhelmena Tobbe, veuve John Nelson, daté le 11 décembre 1893, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et amé liorations qui s'y trouvent et ses droits, voies et appartenances, le tout ci-après décrit, situé dans la deuxième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Conti, Dauphine, Bienville et Basin, ledit terrain ou me ure américaine quarante-un (41) pieds de face sur trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds (onze (11) pouces et deux (2) lignes et face à la rue Franklin, formant l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage et attic, ayant un espace de cinq chambres, deux chambres à coucher dans l'attic, une bâtisse pour cuisine à deux étages avec cinq chambres, hôlle courant au rez-de-chaussée.

Conditions—Comptant; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wench, notaire public.

13 déc—12 20 27—jan 3 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, portant les numéros municipaux 1,235 et 1,237 rue Magazine, entre les rues Soulat et Dufossat.

Félix J. Puig vs. Wm. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,065—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse d'Entre-sol de la Cour de District, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans la Sixième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Camp, Magazine, Soulat et Duffin et mesurant quarante pieds huit pouces de face à la rue Camp, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent. Ledit terrain ayant été désigné par les rues Soulat et Duffin, sur un plan de C. A. Hedin, veyer, daté 18 décembre 1865, et déposé comme plan No 201 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages et deux corps de logis No — rue Soulat, et sont ainsi chaque côté, 4 chambres, et deux cabinets pour porter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, ou qui en dépendent ou quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Gravier, Common, Basin et Bienville, ledit terrain ou me ure américaine de quarante pieds de face à la rue Bienville sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, désigné par le No 2 sur un plan fait par Geo. De Armas, député veyer de la ville, daté le 2 décembre 1893, et mesurant d'après le dit croquis, 56 pieds 7 pouces de façade à la rue Basin, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Rousseau de 63 pieds, dans la même ligne en arrière, sur la rue Bienville, Adèle aliant vers la rue Fulton ou St-Thomas, de 6 pieds, de la une autre profondeur de 25 pieds de 6 pieds, de la une autre profondeur de 25 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Fulton, et de 56 pieds 7 pouces de façade sur la rue Basin, ledit terrain ou portion de terrain étant borné par les rues Basin, Adèle, Fulton ou St-Thomas, et Rousseau, et désigné par la lettre B, sur un croquis et arpentage faits par Geo. De Armas, député veyer, daté du 2 décembre 1893, et mesurant 29 pieds 5 pouces de face rue Adèle, sur 88 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent sur ce dernier terrain une bôta connu comme le No 72 rue Adèle, et contenant, de chaque côté, 3 chambres, cuisine, et servant toujours à rapporter un loyer de $10 par mois, de chaque côté.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Deuxième District, dans les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné par le No 3, sur un plan dressé par E. Bayhi, arpenteur, en date du 28 décembre 1883, dont le dit plan de 3 est annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, au pied américain, trente pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de cent vingt-un pieds deux pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—jan 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Firemen's Building Association vs Eureka Hall Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,769.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à mon entrepôt sur la rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 16 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ou portion de terrain dans la Cinquième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Galliste, Peter, Chestnut et Alix; le dit terrain ou portion de terrain formant le coin des rues Chestnut et Galliste, et la dite rue Galliste mesurant quatre pieds six pouces de façade sur Chestnut, sur cent trente huit pieds six pouces de sept côtés, le dit terrain ou portion de terrain ayant été acquis par Mme Peter Hettrick Grymes, étant une portion du terrain No 1 et la portion adjacente au terrain No 2 du carré No 4 du plan fait par H. Pilié, veyer, en date du 18 septembre 1846.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—3 7 jan 5 12 19 26 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. J. Ascmard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,569.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Entre-sol de la Cour de District, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre